



COURS 2022-2023



Section Danse Modern'Jazz

Lieu des cours : salle Évrat, complexe sportif Langenargen (*entrée derrière le gymnase*)

Inscriptions de septembre 2022 aux vacances de la Toussaint 2022

- Au Forum des associations, dimanche 4 septembre 2022 de 14h à 18h (*Gymnase Langenargen*)
- Sur demande, à l'adresse usbdanse.tresorerie@gmail.com

Début des cours : mercredi 7 et vendredi 9 septembre 2022

Horaires et tarifs

Mercredi

10h30 - 11h15	Éveils 1	4-5 ans (moyenne et grande sections de maternelle)	185 € par an
11h15 - 12h15	Modern'Jazz Initiations 1	6-7 ans (CP, CE1)	190 € par an
12h15 - 13h15	Modern'Jazz Débutantes 1	8-10 ans (CE2, CM1, CM2)	190 € par an
14h15 - 15h30	Modern'Jazz Ados 1	Adolescentes (collège)	195 € par an
15h30 - 16h45	Modern'Jazz Ados 2	Adolescentes (collège + lycée)	195 € par an
17h00 - 18h00 *	Éveils 2	4-5 ans (moyenne et grande sections de maternelle)	185 € par an
18h00 - 19h00	Modern'Jazz Initiations 2	6-7 ans (CP, CE1)	190 € par an
19h00 - 20h30	Modern'Jazz Adultes 1	Adultes	200 € par an

* Cet horaire inclut un temps d'accueil de 10 min des enfants au début et de 5 min de récupération en fin de cours (45 min effectives)

Vendredi

16h45 - 17h45 *	Modern'Jazz Débutantes 2	8-10 ans (CE2, CM1, CM2)	190 € par an
17h45 - 18h45	Modern'Jazz Ados 3	Adolescentes (collège)	190 € par an
18h45 - 20h15	Modern'Jazz Ados Lycée	Adolescentes (lycée)	200 € par an
20h15 - 21h45	Modern'Jazz Adultes 2	Adultes	200 € par an

* Les élèves de ce cours peuvent être récupérés à 16h25 à la sortie de l'école par la professeure de danse accompagnée d'un parent

Les tarifs comprennent l'adhésion à l'USB, les cours à l'année et la participation au spectacle de fin d'année mais il est possible que nous demandions une participation aux costumes.

Inscription possible à un ou deux cours supplémentaires au tarif de 80,00 € l'année (chaque cours)

Tarif famille : réduction de 20 % sur le tarif le moins élevé dès deux personnes inscrites.

Règlements par chèque à l'ordre de l'USB Danse, virement, CB sur HelloAsso, Chèques-Vacances et Coupons Sport

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SECTION DANSE DE L'USB

I/ FONCTIONNEMENT

La section Danse dépend de l'Union Sportive de Bois-le-Roi (USB), association sportive loi 1901, domiciliée 4 avenue Paul Doumer 77590 Bois-le-Roi.

Elle est dirigée par un Bureau, constitué au minimum d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, membres bénévoles. Une Assemblée générale a lieu chaque année.

II / INSCRIPTIONS

Les inscriptions principales ont lieu d'août jusqu'aux vacances de la Toussaint. Toute demande hors délai est examinée par le Bureau en accord avec la professeure de danse. Le nombre maximal d'élèves par cours est de 18 pour les éveils, initiations et débutants et de 22 pour les ados collège, lycée et adultes. Une liste d'attente pourra être établie en début d'année jusqu'à la validation complète des effectifs.

L'âge légal minimum requis est de 4 ans dans l'année pour les inscriptions en cours d'éveil.

En début d'année, les élèves ont la possibilité de participer à un cours d'essai (pour les ados collège, lycée et adultes) et deux (pour les éveils, initiations et débutants).

Un dossier est à remplir et à retourner sous format dématérialisé à usbdanse.tresorerie@gmail.com ou sous format papier à la professeure de danse ou lors du Forum des associations de Bois-le-Roi.

La section Danse se réserve le droit de supprimer ou de modifier un cours si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant.

III/ RÈGLEMENTS

Les tarifs sont établis annuellement par le Bureau. Ils comprennent notamment l'adhésion à l'USB. Une participation, selon les années, est susceptible d'être sollicitée pour le spectacle de fin d'année ou les costumes.

Tout adhérent devra s'acquitter de sa cotisation d'avance (avec encaissement différé si besoin). Toute année commencée est intégralement due.

Le règlement se fait par chèque(s) à l'ordre de l'USB Danse remis à la professeure ou lors du Forum des associations au Bureau. D'autres moyens de paiement peuvent être acceptés sur demande.

Ne pas hésiter à vous rapprocher du CCAS (*Centre communal d'action sociale*) de votre commune ou de votre comité d'entreprise pour vous renseigner sur les aides possibles concernant les activités sportives.

IV/ LES COURS

Une tenue correcte et conforme à la pratique de la danse est demandée soit un justaucorps, un legging, T-shirt ou débardeur (pas de jean, ni de robe, ni collants), les élèves sont pieds nus ou en chaussons de danse souples et les cheveux longs doivent être attachés. Il est demandé aux élèves d'avoir un comportement correct à l'intérieur des locaux et aux abords de la salle. Respect, courtoisie et bonne entente sont nécessaires au bon fonctionnement de la section. Il est important de respecter l'autorité de la professeure. Toute décision prise concernant la mise en scène, les costumes et interventions de chaque groupe d'élèves sera du ressort de la professeure, tout en respectant l'intégrité physique et morale de chaque élève.

Chaque élève doit poser ses affaires dans les vestiaires de façon ordonnée et vérifier qu'il n'oublie rien en partant. Les vestiaires étant partagés avec d'autres associations, l'USB Danse ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol. Les accompagnateurs ne sont pas autorisés dans la salle de danse et l'accès aux vestiaires est exclusivement réservé aux élèves (à l'exception des parents des niveaux éveil et initiation).

Il est interdit de prendre des photos ou vidéos sans autorisation préalable donnée par la professeure ou un membre du Bureau.

V/ PRÉSENCES ET ABSENCES

Assiduité et ponctualité sont les conditions essentielles d'un travail efficace et d'une progression assurée. Toute absence doit être signalée dès que possible à usbdanse.tresorerie@gmail.com. Elle ne pourra donner lieu à déduction ou remboursement.

En cas d'absence de la professeure, les familles seront alertées par mail, via Facebook U.S. Bois le Roi Danse et par SMS si l'absence est imprévue.

Il appartient aux parents/accompagnants des élèves mineurs de s'assurer, avant de laisser l'élève seul, que les cours ont bien lieu.

VI/ SPECTACLE - DROIT À L'IMAGE

Un spectacle est présenté à la fin de chaque saison. Les costumes sont principalement achetés par l'association et conservés par elle, sauf mention contraire, à l'issue de la représentation.

La présence des élèves aux différentes répétitions organisées les semaines précédant le spectacle est indispensable. Des photos et vidéos du spectacle pourront être prises et mises à disposition des familles en fin d'année via une vente spécifique. L'USB Danse se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie, ces images à des fins de communication et de publicité sur tout support (essentiellement par mail, via la page Facebook U.S. Bois le Roi Danse et le site www.us-boisleroi.fr).

VII / MANQUEMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.



Section Danse Modern'Jazz

INSCRIPTION 2022-2023

Période d'inscription de septembre 2022 aux vacances de la Toussaint 2022

DANSEUSE / DANSEUR

NOM : Prénom :

Date de naissance : / /

CONTACT

NOM : Prénom :

Adresse :

@ :

Les informations dans le courant de l'année seront transmises uniquement par mail et via le compte facebook.

.....

Le(s) numéro(s) de téléphone est(sont) indispensable(s) pour vous contacter en cas d'urgence (annulation de cours ou blessure par exemple).

Pour les enfants mineurs

- Mon enfant est autorisé à quitter la salle Évrat sans accompagnateur.
- Mon enfant n'est pas autorisé à quitter la salle Évrat sans accompagnateur.

Droit à l'image : dans le cadre de l'activité danse, des photos et vidéos seront prises, que ce soit durant les cours, la séance photos-essayages ou le spectacle de fin d'année.

Si vous ne souhaitez pas la diffusion de ces documents sur le site internet de l'USB ou la page Facebook de la section, merci de cocher cette case .

Possibilité d'assister à un second cours ou un troisième cours au tarif de 80,00 €
Tarif familial : réduction de 20 % sur le tarif le moins élevé dès deux personnes inscrites

Documents à joindre à l'inscription :

- **Certificat médical** récent de non contre-indication à la pratique de la danse ou questionnaire de santé
- **Règlement** : chèque(s) à l'ordre de l'USB Danse virement CB sur HelloAsso

Date

Signature

**L'inscription vaut
acceptation du règlement
intérieur de la Section Danse**

COURS CHOISI(S)

Mercredi

10h30 - 11h15	Éveils 1	4-5 ans (moyenne et grande sections de maternelle)	185 € par an	
11h15 - 12h15	Modern'Jazz Initiations 1	6-7 ans (CP, CE1)	190 € par an	
12h15 - 13h15	Modern'Jazz Débutantes 1	8-10 ans (CE2, CM1, CM2)	190 € par an	
14h15 - 15h30	Modern'Jazz Ados 1	Adolescentes (collège)	195 € par an	
15h30 - 16h45	Modern'Jazz Ados 2	Adolescentes (collège + lycée)	195 € par an	
17h00 - 18h00 *	Éveils 2	4-5 ans (moyenne et grande sections de maternelle)	185 € par an	
18h00 - 19h00	Modern'Jazz Initiations 2	6-7 ans (CP, CE1)	190 € par an	
19h00 - 20h30	Modern'Jazz Adultes 1	Adultes	200 € par an	

* Cet horaire inclut un temps d'accueil de 10 min des enfants au début et de 5 min de récupération en fin de cours (45 min effectives)

Vendredi

16h45 - 17h45 *	Modern'Jazz Débutantes 2	8-10 ans (CE2, CM1, CM2)	190 € par an	
17h45 - 18h45	Modern'Jazz Ados 3	Adolescentes (collège)	190 € par an	
18h45 - 20h15	Modern'Jazz Ados lycée	Adolescentes (lycée)	200 € par an	
20h15 - 21h45	Modern'Jazz Adultes 2	Adultes	200 € par an	

* Les élèves de ce cours peuvent être récupérées à 16h25 à la sortie de l'école par la professeure de danse accompagnée d'un parent

Merci de cocher la ou les cases concernées pour confirmer le(s) cours choisi(s)